

Département de la Vendée (85)

Commune de Brem-sur-Mer

Adresse : "Chemin de la Chabossière"

Lotissement "Le Bois de la Touche"

Réalisation : SAS LOTIPROMO

PROVISOIRE

LOT n°5

Date : Octobre 2023

Échelle : 1/250

Référence : L 22 8803 JG

Informations :

Référence cadastrale: Section D
Superficie du lot : 199m²
Superficie rattachée (zone agricole) : 275m²
Superficie de plancher maxi : 240m²

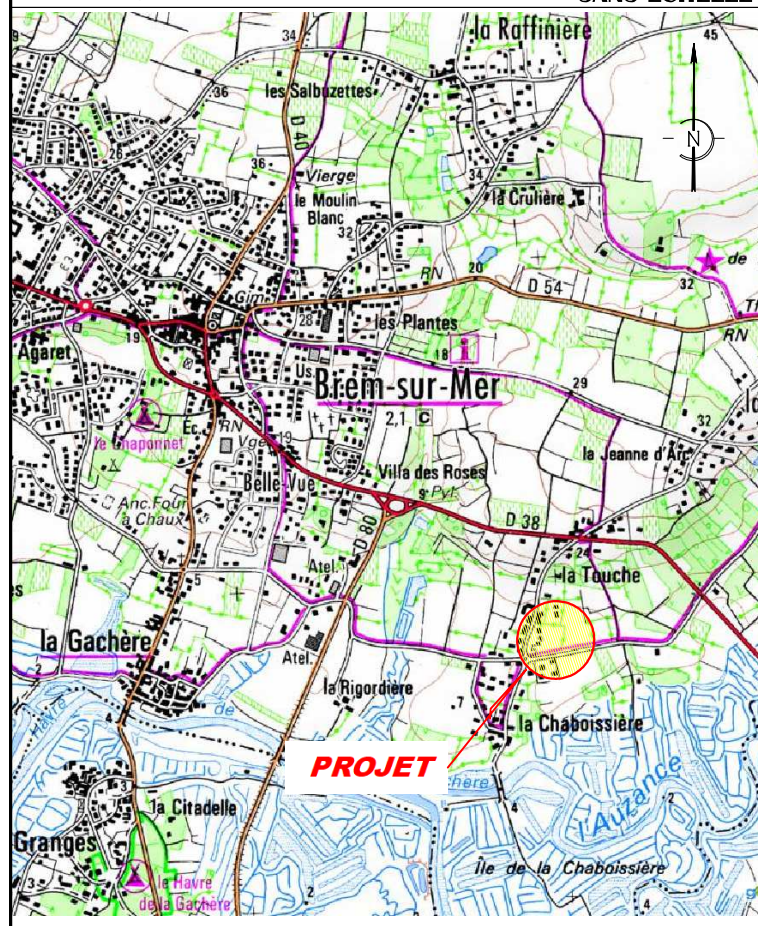
Documents :

Permis d'aménager 085 243 23 C0006
en date du 07 septembre 2023

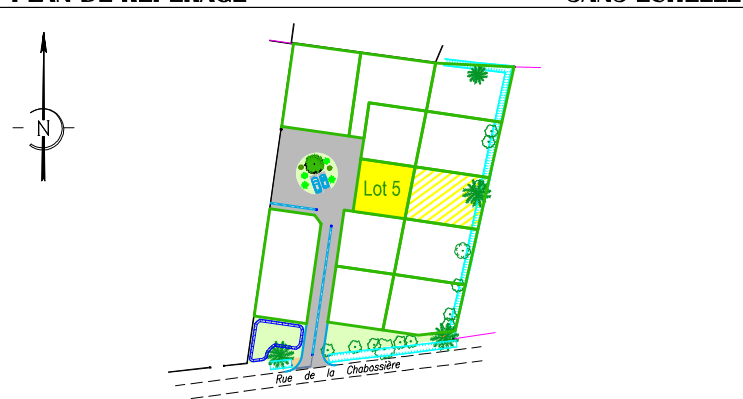
Systèmes de coordonnées :

Nivellement : N.G.F. - IGN 69 (G.P.S.)
Rattachement planimétrique :
RGF93 - Projection zone 6 (CC47)

PLAN DE SITUATION SANS ÉCHELLE



PLAN DE REPÉRAGE SANS ÉCHELLE



SELARL Frédéric GUILBAUDEAU

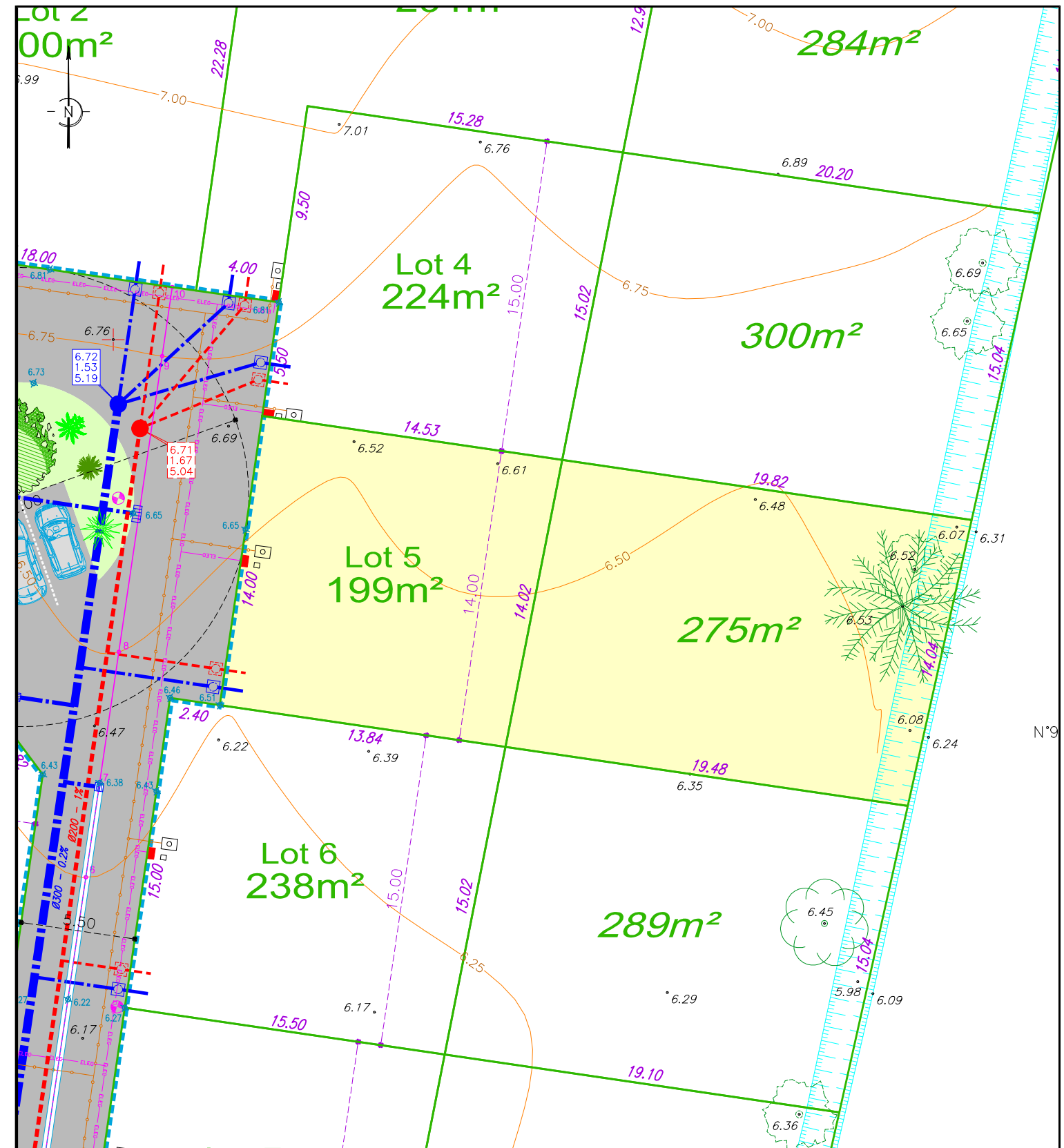
GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Centre d'Affaires 5ème Avenue
7, Allée Alain Guénant
LES SABLES D'OLONNE
B.P. 10145
85104 LES SABLES D'OLONNE
Cedex
T : 02.51.95.16.86
mail : contact@guilbaudeau.fr

BESLIER SIMON
AGENCE

GMI
Ingénierie eau et environnement

Ameas



Légende Topo

- Repère géomètre
- Borne O.G.E.
- N°959
- Référence cadastrale
- Limite cadastrale
- Point de niveau
- Fossé
- Mer et présomption d'appartenance
- Regard eaux usées
- Altitude tampon
- Profondeur
- Altitude radier

Légende Masse

- Bordure T1
- Bordure CC1
- Bordure parpaing
- Chaussée: enrobé noir 120kg
- Trottoir et allée piétonne: stabilisé calcaire
- Pelouse
- MH d'éclairage autonome
- Branchements EDF, FT, AEP
- Panneaux de signalisation
- Marquage peinture

Légende V.R.D.

- Réseau E.P. Ø300
- Branchement avaloir Ø200
- Branchement E.P. Lot Ø160
- Regard E.P. Ø1000
- Regard tabouret
- Grille avaloir
- Réseau E.U. Ø200
- Branchement E.U. Lot Ø125
- Regard E.U. Ø 1000
- Regard tabouret
- Altitude tampon
- Profondeur
- Altitude radier

Altitude avant travaux
6.81
Altitude sol fini voirie (projet)
6.61
Schéma de principe des réseaux souples
Réseaux EDF, FT, EP
Réseau AEP

Les limites indiquées sur ce plan n'ont pas encore fait l'objet d'un bornage amiable avec les propriétaires riverains. Les superficies indiquées sur ce plan sont donc des superficies apparentes non garanties et ne seront définitives qu'après la délimitation contradictoire.

Les cotes altimétriques sont des cotes projet et, à ce titre non contractuelles. Elles doivent être contrôlées par les entreprises.

-Les constructeurs devront vérifier sur place l'emplacement des réseaux VRD (AEP, EDF, FT, EU/EP, candélabres...) exact avant construction.
Tout déplacement sera à la charge de l'acquéreur.
-Compte tenu des activités de chantier, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction.
Toute anomalie devra être signalée au cabinet.
-Les cotes altimétriques sont des cotes projet et, à ce titre non contractuelles. Elles doivent être contrôlées par les entreprises.